

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2002 B 00525

Numéro SIREN : 441 133 634

Nom ou dénomination : CASO PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000153

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, Bertrand GIRAUDY, Vice-Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SARL CASO PATRIMOINE, 12 rue Mirepoix 31000 TOULOUSE, RCS Toulouse 441 133 634,

tendant à voir proroger de trois mois le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022,

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de la SARL CASO PATRIMOINE ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés à la somme de 33.34 € TTC (22.87 € HT – 4.57 € TVA – 5.9 € débours), à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulouse, le 05/07/2023

Le greffier,
Anne CHARRAS



Le Vice-Président du tribunal de commerce,
Bertrand GIRAUDY



Pour copie certifiée conforme





REQUÊTE
A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de TOULOUSE

Je soussignée, Madame Caroline, Jeanine, Claude MONNE, Co-Gérante, demeurant professionnellement à TOULOUSE (31000), 12 rue Mirepoix,

Agissant aux présentes au nom et pour le compte de :

La Société **SARL CASO PATRIMOINE**, Société anonyme à responsabilité limitée, au capital de 16.400,00 €, dont le siège est à TOULOUSE (31000), 12 rue Mirepoix, identifiée au SIREN sous le numéro 441 133 634 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des statuts de ladite société,

A l'honneur de vous exposer que :

Conformément à l'article L 223-26 du Code de commerce, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 doivent être approuvés au plus tard le 30 juin 2023 à 00h00 par les associés réunis en assemblée.

A la suite d'un contretemps dans la réalisation et la production du bilan comptable, du compte de résultats et de la liasse fiscale, cette date ne pourra être respectée, l'assemblée générale n'ayant pu être convoquée dans le délai imparti.

C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir autoriser la société **SARL CASO PATRIMOINE** à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois pour préparer l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 conformément aux dispositions précitées.

Vous remerciant de recevoir favorablement ma requête et restant à votre entière disposition aux coordonnées ci-dessous, y compris pour la notification de votre ordonnance :

servicejuridique@caso-patrimoine.fr

05 61 00 12 23

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

A Toulouse, le 27 juin 2023

Caroline MONNE

Co-gérante